



# Conseil économique et social

Provisoire

25 novembre 2011

Français

Original : anglais

---

## Réunion spéciale de haut niveau avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

### Compte rendu analytique provisoire de la 8<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, New York, le vendredi 11 mars 2011 à 15 heures

*Président* : M. Kapambwe ..... (Zambie)

## Sommaire

Réunion spéciale de haut niveau avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (*suite*)

*Débat thématique plénier sur le thème 4 : Le rôle du système des Nations Unies dans la gouvernance économique mondiale*

- a) *Exposé de M. Serge Tomasi, Directeur de l'économie globale et des stratégies de développement, Ministère des affaires étrangères et des affaires européennes, France, et Coprésident du Groupe de travail du Groupe des Vingt sur le développement*
- b) *Exposé de M. Vanu Gopala Menon, Représentant permanent de Singapour auprès des Nations Unies et organisateur du Groupe de gouvernance globale*

*Dialogue interactif*

Observations finales et clôture de la réunion spéciale de haut niveau

---

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.

11-25960X (F)



Merci de recycler

*La séance est ouverte à 15 h 05.*

**Réunion spéciale de haut niveau avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (suite)**

*Débat thématique plénier sur le thème 4 : Le rôle du système des Nations Unies dans la gouvernance économique mondiale (E/2011/74)*

*a) Exposé de M. Serge Tomasi, Directeur de l'économie globale et des stratégies de développement, Ministère des affaires étrangères et des affaires européennes, France, et Coprésident du Groupe de travail du Groupe des vingt sur le développement*

1. **M. Tomasi** (Ministère des affaires étrangères et des affaires européennes, France, et Coprésident du Groupe de travail du Groupe des vingt sur le développement) dit que l'histoire récente a été témoin d'une série de crises, à commencer par la crise financière asiatique de la fin des années 90, qui a fait apparaître des déséquilibres dans le système des paiements et de la dette. Parce que la communauté internationale manque d'instruments financiers, des stratégies nationales ont été mises en place en réponse à la crise. Les crises alimentaire, énergétique et financière du début du XXI<sup>e</sup> siècle ont montré la portée de l'interdépendance des États et la rapidité avec laquelle les effets se font sentir dans le monde entier. Le système multilatéral créé après la seconde guerre mondiale, fondé qu'il est sur la souveraineté des États, n'est plus en phase avec l'interdépendance actuelle, laquelle n'est pas seulement économique et financière, mais naît aussi d'une communauté de défis dans les domaines de l'environnement, de la santé publique et de l'informatique. Les crises ont fait apparaître l'existence de profondes faiblesses structurelles dans l'économie mondiale, notamment dans l'offre et la demande alimentaires en raison de l'élévation des niveaux de vie et du changement climatique, tandis que l'augmentation des prix de l'énergie pose des questions sur la viabilité de l'actuel modèle de croissance économique. L'existence de liquidités excessives a suscité l'apparition de bulles financières dans un environnement de prix et de flux de capitaux extrêmement fluctuants et sujets à de rapides réactions en chaîne.

2. Une plus forte coopération s'impose pour assurer une croissance équilibrée et durable et qui soit mieux partagée afin de garantir la prospérité économique, la stabilité et une meilleure gestion des problèmes mondiaux. Il faut une rapide capacité d'intervention dans un monde instable. Enfin, la gouvernance économique mondiale doit être adaptée aux réalités économiques et politiques du monde contemporain.

3. Il existe, traditionnellement, trois fonctions de gouvernance au niveau des États : le législatif établit les règles qui permettent à la population de vivre ensemble à l'intérieur d'une collectivité, l'exécutif assure la prise des décisions, notamment en matière de politique budgétaire et monétaire, et l'administratif prépare et met en œuvre les décisions de l'exécutif. Au niveau international, ces fonctions paraissent un peu différentes : les Nations Unies exercent une fonction législative par les résolutions de l'Assemblée générale, les institutions spécialisées s'occupant de problèmes particuliers. Administrativement, les secrétariats préparent les rapports et structurent les débats, tant aux Nations Unies que dans les grands organismes multilatéraux. Le Groupe des Vingt travaille principalement sur la base de rapports préparés par le personnel des organisations internationales, lesquelles disposent des compétences nécessaires. Il existe toutefois une certaine ambiguïté en ce qui concerne les fonctions de l'exécutif du fait qu'il serait impossible qu'il y ait un Gouvernement mondial qui fixerait la politique budgétaire et monétaire pour tous les États; ce qu'il faut, c'est une tribune pour le dialogue et des stratégies coopératives pour guider une action concertée.

4. Par ses accords passés sur des questions comme la dévaluation du dollar des États Unies et le lancement de l'Initiative pour les pays pauvres lourdement endettés, le Groupe des Huit a cherché à engager une action concertée face aux crises; le Groupe des Vingt qui lui succède n'est pas un gouvernement qui puisse prendre des décisions ou mettre en œuvre une stratégie uniforme; c'est uniquement un forum permettant de mieux gérer l'interdépendance croissante des États. En ce sens, il vaut mieux parler de représentativité que de légitimité. Les États membres du Groupe des Vingt représentent les deux tiers de la population du monde et 80 % du produit intérieur brut (PIB) et, de ce fait, une forte proportion de biens et de services, de la production agricole, des flux de capitaux et des échanges mondiaux; il s'agit donc d'une organisation

assez représentative encore qu'elle ne soit pas universelle.

5. Le Groupe a certes permis de coordonner les réponses aux crises et entrepris des réformes pour répondre aux réalités économiques de l'heure; il s'agit maintenant de voir si son forum pourra remédier aux problèmes structurels et parvenir, dans le long terme, à redresser les déséquilibres macroéconomiques et à jeter les bases d'une croissance économique partagée qui dure. M. Tomasi note, comme signe de progrès, que les ministres des finances du Groupe des Vingt ont récemment décidé de mettre en place une série d'indicateurs pour recenser les déséquilibres macroéconomiques et leurs causes.

6. Comme les membres du Groupe sont aussi États Membres des Nations Unies, rien n'oppose les deux entités; la question est de savoir comment le Groupe peut engager un dialogue avec ceux qui n'en sont pas membres. Une proposition tendant à tenir un dialogue informel avec les Nations Unies avant les réunions du Groupe a déjà été mise en pratique et continuera à l'être. Il serait toutefois difficile d'institutionnaliser la participation du Secrétaire général de l'ONU à ces réunions parce que le Groupe, organisme informel, n'a pas de statut. Néanmoins, le Secrétaire général continuera à être invité aux réunions et son représentant désigné travaillera avec les diverses structures du Groupe. Une proposition tendant à inviter les organisations régionales ou représentatives à ses réunions a également été mise en œuvre par le canal d'invitations adressées aux pays qui président le Groupe des Trois, le Conseil de coopération du Golfe et le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique. Enfin, une proposition tendant à faire que le Groupe des Vingt organise des forums thématiques auxquels participeraient des non-membres est actuellement mise à exécution et on étudiera à l'avenir la possibilité d'élargir la participation des non-membres.

7. Les structures en place au sein des Nations Unies – seul forum commun dans un monde en proie aux tensions et aux crises – devraient être élargies afin de renforcer la gouvernance économique mondiale. On est arrivé à un point où il serait possible de tenir un débat réaliste et de parvenir à un consensus sur certaines questions. Les Nations Unies doivent être au centre d'un nouveau système de coopération et le Conseil économique et social a un rôle à jouer dans un tel système, mais c'est aux États Membres, non aux

fonctionnaires de l'ONU, qu'il appartient d'améliorer la coordination et de rechercher la cohérence et le consensus.

*b) Exposé de M. Vanu Gopala Menon, Représentant permanent de Singapour auprès des Nations Unies et Organisateur du Groupe de gouvernance mondiale*

8. **M. Menon** (Représentant permanent de Singapour auprès des Nations Unies et Organisateur du Groupe de gouvernance mondiale) adresse ses condoléances au peuple et au Gouvernement du Japon pour le désastre que lui ont causé le récent tremblement de terre et le tsunami.

9. Le système des Nations Unies joue un rôle important dans la gouvernance mondiale. L'Organisation mondiale du commerce (OMC) occupe une place primordiale dans la détermination des règles du commerce international, le Fonds monétaire international (FMI) a accru la représentation des marchés émergents et des pays en développement et la Banque mondiale appuie les efforts d'un grand nombre de pays en développement. Néanmoins, quand la crise économique mondiale a éclaté, c'est le Groupe des Vingt qui, en coopération avec les institutions de Bretton Woods, a été le catalyseur d'une réaction mondiale coordonnée et a contribué à éviter une dépression économique mondiale en 2009.

10. La réponse du Groupe à la crise a montré que les grandes décisions sur les problèmes économiques mondiaux ne sont plus la chasse gardée d'un petit cercle de marchés développés, comme le Groupe des Sept ou le Groupe des Huit, mais que cela doit comprendre des grands marchés émergents comme la Chine, l'Inde et le Brésil. Elle a aussi montré les faiblesses du système actuel, y compris du système des Nations Unies, et la nécessité de mécanismes de gouvernance économique mondiale plus efficaces pour la coordination des politiques et la coopération internationale.

11. Le rôle du système des Nations Unies dans la gouvernance économique mondiale a pour complément celui des organisations régionales et de groupements informels comme le Groupe des Vingt. Le Groupe informel de gouvernance mondiale, qui comprend 28 pays de toutes les régions géographiques, cherche à instaurer un dialogue constructif entre les Nations Unies et le Groupe des Vingt. Si ce Groupe doit jouer

le rôle de premier forum de coopération économique internationale qu'il s'est assigné, il doit le faire en consultation avec l'ensemble plus large que forment les Membres des Nations Unies. Ceux-ci doivent être attentifs aux actions du Groupe et veiller à sa rectitude étant donné que ses décisions auront un impact majeur sur eux tous. Le Groupe de gouvernance mondiale a demandé au Groupe des Vingt de tenir des séances régulières d'information et d'inviter les groupements régionaux à ses réunions et le Secrétaire général et son représentant désigné devront aussi participer, à tous égards, aux travaux du Groupe des Vingt, lequel agit pour, et non contre, les Nations Unies.

12. Le Groupe des Vingt doit encore montrer qu'il entend assurer la direction du système du commerce international, lequel doit être ouvert pour que les prix trouvent leur niveau approprié par le jeu des forces du marché. Il faut que le Groupe, qui entre pour 80 % dans le commerce mondial, entreprenne de sortir de l'impasse les négociations du Doha Round étant donné que les pays qui sont principalement responsables de cette impasse et qui peuvent changer les choses sont parmi ses États membres. Il faut que les déclarations du Groupe sur le protectionnisme soient suivies de mesures tangibles qui soient un bon exemple pour le reste du monde.

13. Si le système des Nations Unies veut être mieux préparé à assumer la tâche de coopération et de coordination économique internationale, il faut qu'il réforme ses mécanismes internes afin de rester en phase avec les réalités de l'heure et d'une capacité d'action suffisamment souple pour répondre aux nouveaux défis. Il faut aussi qu'il s'attache à voir comment renforcer ses réseaux et ses moyens d'action afin de pouvoir mettre à contribution toutes les institutions et de faire jouer tous les intérêts ayant un impact sur les problèmes mondiaux et qui y ont partie. Cela demandera de la volonté politique, un changement d'esprit et une dose de réalisme, de la part des États membres comme du Secrétariat.

14. Il en est dans le Secrétariat qui cherchent à protéger leur pré carré aux dépens de l'ensemble du Système des Nations Unies : pareil comportement doit cesser. Ce n'est un secret pour personne que certains éléments du Secrétariat ne marquent pas d'enthousiasme pour la réforme : c'est ainsi que, durant les discussions préalables à la création de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes),

certaines institutions ont manœuvré dans les coulisses pour protéger leur pré carré.

15. Il faut aussi que certains États Membres cessent de faire obstruction au processus réformateur et qu'ils s'emploient plutôt à proposer des idées constructives et réalistes. D'autres voudraient que les décisions soient prises uniquement par l'Assemblée générale de peur d'en être exclus. Aucune institution n'a le monopole de la recherche de solutions aux problèmes mondiaux; à vouloir à tout prix saisir l'Organisation de tous les problèmes on risque de la marginaliser. Le nombre des résolutions de l'Assemblée générale augmente d'année en année parce que les États Membres rechignent à renoncer à des sujets qui leur tiennent à cœur alors que certaines résolutions ne font guère avancer les choses et que l'on ne s'efforce pas assez d'en assurer la mise en œuvre. Parce que les accords finissent souvent par être réduits à leur plus petit dénominateur commun, on crée des fonds d'affectation spéciale qui demeurent sans financement et que l'on demande au Secrétaire général de multiples rapports que peu de personnes lisent en fait.

16. Beaucoup d'institutions des Nations Unies, notamment celles qui mettent l'accent sur l'action, font un bon travail. Il faut qu'elles soient dotées des ressources et des moyens d'action nécessaires pour s'attaquer efficacement et rapidement aux défis mondiaux tout en coopérant avec le système des Nations Unies, y compris avec les institutions de Bretton Woods, afin d'éviter les duplications et de faire jouer les synergies. Une fois que les États Membres verront que le système est capable de relever promptement et avec cohérence les défis mondiaux pressants, ils y rechercheront des solutions en son sein.

17. L'œuvre du Conseil économique et social est liée au cadre institutionnel plus large en place pour les trois piliers d'un développement durable : le pilier économique, le pilier environnemental et le pilier social. En fait, le commerce et le changement climatique sont des domaines qui se recoupent et font intervenir les trois piliers. Pour garder sa raison d'être, le Conseil doit se saisir des problèmes clefs avec lesquels les pays Membres sont aux prises, mettre à contribution les parties prenantes, générer des résultats enrichissants et en assurer le suivi. Par exemple, la tenue de la deuxième session du Comité préparatoire à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable avant la réunion actuelle aurait enrichi les débats et l'issue des deux réunions.

18. Les Nations Unies doivent être le forum logique pour les problèmes qui touchent tous les États. Toutefois, la plus grande force de l'Organisation est aussi souvent sa plus grande faiblesse; la nécessité de tenir compte des problèmes de 192 États Membres conduit souvent à des lenteurs et à des résultats réduits au plus petit dénominateur commun. De ce fait, l'Organisation n'est pas toujours capable d'agir avec assez de souplesse pour relever les grands défis de l'heure. La création d'ONU-Femmes a certes montré que les États membres peuvent parfois trouver la volonté politique de mettre le système à jour, mais ils sont le plus souvent incapables de s'accorder sur des réformes urgentes.

19. La recherche de toute solution aux problèmes auxquels le monde est actuellement confronté doit procéder d'un équilibre entre intégration et efficacité. Le système des Nations Unies, les organisations régionales et les groupements informels comme le Groupe des Vingt répondent en partie à cette exigence. Toutefois, si le système n'est pas capable de s'entendre sur des points importants, il risque de perdre la parole et, ce qui serait pire encore, de perdre sa place, dans le débat mondial sur des questions d'importance vitale pour tous les États.

20. **Le Président** rappelle que, dans le chapitre II de sa note sur cohérence, coordination et coopération en matière de développement (E/2011/74), le Secrétaire général soulève plusieurs sujets de débat, notamment la question de savoir comment, neuf ans après la Conférence de Monterrey, les Nations Unies, les institutions de Bretton Woods et l'OMC peuvent tirer des enseignements d'expériences et d'efforts passés pour mieux coordonner leur action afin de donner davantage de cohérence et de concordance aux systèmes monétaires, financiers et commerciaux internationaux en faveur du développement, ce que doit être la relation entre les Nations Unies et des groupes informels à composition limitée comme le Groupe des Vingt, quel est le moyen le plus efficace pour renforcer le rôle des Nations Unies dans la gouvernance économique mondiale, si la réponse est de mettre en place de nouvelles structures ou s'il faut viser à renforcer l'autorité et l'impact du Conseil économique et social et ses fonctions de coordination, ce qu'on peut faire pour que l'ONU et ses organes subsidiaires arrivent à prendre et à mettre en œuvre en temps opportun les décisions sur des questions d'économie mondiale et de quelles manières les mécanismes

régionaux de coopération peuvent venir compléter la gouvernance de l'économie mondiale.

#### *Dialogue interactif*

21. **M. Arrigo Sadun** (Administrateur, Fonds monétaire international) dit que, des deux options qui se présentent pour renforcer la coordination et la coopération au sein du Système des Nations Unies, la plus réaliste est de renforcer les structures qui existent déjà plutôt que de concevoir un mécanisme complètement nouveau.

22. La récente crise mondiale a donné l'occasion de faire des progrès substantiels vers l'instauration d'une gouvernance économique plus forte et plus globale. Le Groupe des Vingt a largement pris la place du Groupe des Sept, non comme club de membres animés du même esprit, mais comme comité directeur de fait de l'économie mondiale. L'heure est arrivée de faire intervenir plus pleinement dans ce processus le Conseil économique et social et d'autres institutions des Nations Unies.

23. Il y a quelques années, M. Timothy Adams, ancien Sous-Secrétaire au Trésor pour les affaires internationales des États Unis d'Amérique, et lui-même avaient proposé de transformer le Groupe des Sept en un conseil économique mondial. Afin d'atteindre cet objectif, il faut que le Groupe acquière une représentation universelle par un système d'électorat qui a donné de bons résultats au FMI et qu'il établisse des relations institutionnelles avec des instances comme le FMI et la Banque mondiale. Dans le cadre du système actuel, les directives de gouvernance sont établies par le Groupe au niveau des ministres ou des Chefs d'État et leur mise en œuvre est déléguée à des institutions spécialisées comme le FMI ou la Banque mondiale. Toutefois, si le Groupe n'exerce aucun contrôle direct sur ces institutions ou n'a pas de lien institutionnel avec elles, leur Conseil d'administration doit approuver les directives avant que celles-ci puissent être mises en œuvre. Le système fonctionne dans la pratique, mais il n'est ni élégant ni rationnel. Il y aurait intérêt à établir une articulation constitutionnelle entre un Groupe réformé et, par exemple, le FMI. Dans ce cas, des organismes intermédiaires, comme le Comité monétaire et financier international, qui exerce actuellement une fonction de conseil mais non de direction, devront disparaître quand cette fonction sera assumée par le Groupe.

24. Si on choisit cette voie, la manière la plus pratique et la plus productive qui s'offre au Conseil économique et social de jouer un rôle sera d'établir un rapport plus fort avec le Groupe des Vingt; on gagnerait encore en efficacité en faisant du Groupe un organisme à représentation vraiment universelle.

25. **M. Suarez Salvia** (Argentine), parlant au nom du Groupe des 77 plus la Chine, dit que les efforts relatifs à la réforme de l'architecture financière internationale devraient faire l'objet d'une coordination internationale et conduire à la pleine intégration des pays en développement dans la prise des décisions économiques internationales et la fixation de normes à cette fin. Il faut, pour parvenir à un accord sur ces questions, de la volonté politique et l'appui résolu de l'ensemble des membres pour traduire dans les faits les engagements de réforme. M. Suarez Salvia se félicite de la nature interactive dynamique du dialogue entre les États membres, les institutions de Bretton Woods, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), l'Organisation mondiale du commerce, la société civile et le secteur des entreprises, exercice qui s'est déjà révélé immensément utile pour toutes les parties prenantes.

26. **M<sup>me</sup> Ortiz de Urbina** (Observatrice de l'Union européenne) dit que la communauté internationale devrait faire une priorité du renforcement et du financement adéquat des Nations Unies pour veiller à ce que l'Organisation demeure en prise sur les réalités et capable de faciliter la coopération sur des enjeux mondiaux et de répondre aux défis qui se posent. Une plus grande coopération entre les Nations Unies et le Groupe des Vingt pourrait faciliter les choses à cet égard. L'Organisation pourrait suivre en cela les institutions de Bretton Woods, qui ont mis en place des réformes majeures.

27. **M<sup>me</sup> Ortiz de Urbina** demande aux deux présentateurs du débat de préciser la manière dont le Groupe établit son ordre du jour et de dire si des dispositions sont prises pour assurer que les efforts qui auront été déployés et les mesures qui auront été prises seront poursuivis dans le cadre des futures présidences.

28. **M. Acharya** (Observateur du Népal), parlant au nom du Groupe des pays les moins avancés, dit que le rôle des Nations Unies dans les questions économiques et sociales est d'une importance capitale, car il traduit les espoirs et les aspirations de multitudes d'êtres humains; il est donc nécessaire de rendre

l'Organisation plus à même d'affronter les nouveaux défis. Afin d'améliorer la coordination, les réunions devraient avoir lieu plus fréquemment qu'actuellement. Par ailleurs, comme l'échec rencontré dans la réalisation des objectifs de développement international est parfois une conséquence du fait que les institutions ne travaillent pas vers les mêmes objectifs, il est important que les parties prenantes visent à davantage de cohérence dans l'établissement des normes.

29. **M. Acharya** se dit préoccupé par le manque de représentation des pays les moins avancés dans les délibérations du Groupe des Vingt sur le développement et les questions qui s'y rapportent. Le Groupe n'est certes pas un organe décisionnel, mais il y a fort à parier que les questions abordées lors de ses réunions seront reprises par d'autres institutions internationales. Quand on débat sur des questions de développement, il est essentiel, si l'on veut que le Groupe soit moins exclusif et plus viable, d'y assurer la représentation des pays les moins avancés.

30. **M. Galvez** (Chili) dit qu'il faut aborder la question de la gouvernance mondiale sans exclusive. La question de la création d'un conseil économique mondial a fait l'objet d'un débat lors de réunions internationales et dans la note du Secrétaire général sur la cohérence, la coordination et la coopération en matière de financement du développement (E/2011/74, par. 27). Une telle entité, calquée sur le modèle du Groupe des Vingt et se réunissant au niveau des chefs d'État, rendrait possible la représentation d'autres groupes importants et compétents. En fait, la voie à suivre pourrait bien ne pas être de créer de nouvelles institutions, mais d'améliorer la coordination entre les institutions internationales qui s'occupent de gouvernance économique; un conseil économique mondial pourrait fournir des orientations à ces institutions sans intervenir dans leur travail technique.

31. **M. Katz** (Observateur de Telecom Advisory Services, accrédité auprès du Processus d'examen du financement du développement) dit qu'en ce qui concerne une gouvernance mondiale, les Nations Unies ont un rôle important à jouer comme catalyseur de partenariats entre le secteur privé et le secteur public pour le développement du secteur des technologies de l'information et de la communication, qui représente de 5 à 10 % des économies nationales. Si le secteur privé ou le secteur public en assumant la pleine responsabilité, il en résultera des dysfonctionnements

qui se traduiraient, par exemple, par des défaillances du marché ou des populations mal desservies. Les gouvernements pourraient faciliter l'investissement du secteur public, mettre en place des cadres régulateurs stables et instruire la population, le secteur privé pourvoyant aux dépenses d'équipement, à la fourniture d'un service de qualité et au développement des applications. Ils devraient pouvoir s'informer des meilleures pratiques qui ont cours un peu partout dans le monde, comme l'utilisation que fait le Gouvernement malaisien de l'outil fiscal pour stimuler les dépenses d'infrastructure et le rôle du Gouvernement dans le développement des applications. Les Nations Unies pourraient répondre au besoin de plateforme institutionnelle pour le partage de ces meilleures pratiques dans un rôle coordinateur plutôt qu'institutionnel qui serait d'un apport considérable pour le développement économique local et mondial.

32. **M. Perez-Verdia** (Administrateur, Fonds monétaire international) dit que la dernière en date des séries de réformes des quotes-parts du FMI prendra effet fin 2012, la plupart des pays se trouvant alors relativement près de leur niveau de référence pour la représentation. Il reste à voir toutefois si les références reflètent la réalité économique; les niveaux de quotes-parts ont rarement un impact sur les résultats au sein du Fonds et son Conseil d'administration est souvent partagé quand il est question de mesures administratives internes. Le plus souvent, son but est de parvenir à un consensus; cette démarche est un des avantages qu'il y a à avoir un Conseil d'administration résident où les pays ou groupes de pays sont représentés par des administrateurs. Les rapports du Fonds avec le Groupe des Vingt sont d'ordre pratique; le FMI aime travailler avec des structures et des mécanismes qui existent déjà. Il serait important de voir comment le Groupe des Vingt a évolué avec le temps et, une fois que la crise aura perdu de sa gravité, il appartiendra aux institutions internationales de décider de leur rôle dans la gouvernance économique mondiale.

33. **M. Momen** (Bangladesh) demande une réforme complète des institutions financières internationales, le renforcement du principe de propriété et la fourniture d'un soutien à la coordination des décisions de politique macroéconomique liées au système commercial multilatéral. Notant la part minime qu'ont les pays les moins développés au commerce et au produit intérieur brut dans le monde et les limites de

leur capacité de production, il aimerait savoir comment le Groupe des Vingt entend les y intégrer.

34. Le Directeur de l'économie globale et des stratégies de développement, Ministère des affaires étrangères et des affaires européennes, France, et Coprésident du Groupe de travail du Groupe des Vingt sur le développement a fort justement indiqué que des politiques budgétaires et monétaires unifiées sont impossibles dans l'optique d'une gouvernance économique mondiale. Cette impossibilité est illustrée par les dures pénalités subies par les petits pays qui, confrontés à des crises internes, suivent des politiques qui n'ont pas l'agrément des institutions financières internationales.

35. Concernant une gouvernance mondiale, M. Momen se dit préoccupé par la perspective de travailler dans des institutions extérieures aux Nations Unies; l'Organisation jouit d'une légitimité universelle et elle représente donc une tribune pour résoudre les problèmes plus efficacement, même s'il lui faut davantage de temps pour le faire.

36. **M<sup>me</sup> Hanfstaengl** (Observatrice, Social Justice in Global Development, accréditée auprès d'International Presentation Association) dit qu'il est clair, vu la crise financière mondiale et la dégradation de la conjoncture économique, que les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) ne seront pas atteints dans de nombreux pays; entretemps, le nombre de milliardaires ne cesse de croître. Il faut une grande réforme financière, qui serait le fruit d'efforts internationaux concertés, non de ceux du Groupe des Vingt. L'expertise ne saurait remplacer les décisions politiques que demande la réforme. M<sup>me</sup> Hanfstaengl accueille avec satisfaction la proposition, faite en 2009 par la Commission d'experts du Président de l'Assemblée générale sur la réforme du Système monétaire et financier international, tendant à établir un conseil économique mondial doté d'un statut comparable à celui du Conseil de sécurité; un tel organisme serait aussi efficace, et certainement plus légitime, que le Groupe des Vingt. Une des principales tâches d'un tel conseil serait de concevoir une charte du développement économique et social durable comme cadre normatif global. À ce jour, seul le Groupe a commencé à travailler à l'établissement d'une charte de cette nature, mais elle ne concerne que l'activité économique durable et, de toute façon, des questions aussi importantes ne devraient pas être du ressort du seul Groupe. Vu qu'il n'y a pas d'autres

tribunes qui ne soient pas fermées, les raisons avancées concernant le renforcement du processus de financement du développement n'ont jamais été plus fortes; une commission fonctionnelle sur le financement du développement, comme organisme international permanent, devrait être établie afin d'assurer l'obtention de résultats concrets et la mise en place d'un suivi orienté vers l'action.

37. **M<sup>me</sup> Irman** (Observatrice de l'Indonésie) dit qu'il faut voir dans la gouvernance mondiale une manière d'organiser la prise des décisions sur des problèmes mondiaux par l'intervention d'entités souveraines et autres parties prenantes. Il faut, pour cela, des institutions mondiales légitimes. Le renforcement du rôle des Nations Unies comme étant l'institution la plus légitimement qualifiée pour l'ordre du jour mondial est important car le caractère universel de l'Organisation garantit la prise en compte des préoccupations de tous ses membres, y compris des plus marginalisés. Toutefois, la légitimité ne se donne pas; elle se gagne. Si l'ONU est la mieux placée pour assumer son rôle dans la gouvernance mondiale, elle ne peut pas être efficace sans une réforme institutionnelle constante et sans la volonté des États Membres d'aligner leurs efforts sur les défis que pose le caractère changeant de l'architecture économique mondiale. L'existence du Groupe des Vingt et d'autres nouvelles entités est inévitable, mais ils peuvent travailler de concert et de manière complémentaire avec d'autres forums. C'est pourquoi M<sup>me</sup> Irman se félicite des efforts du Gouvernement français pour l'instauration d'un dialogue constructif entre le Groupe des Vingt et les Nations Unies. En tant que Membre de ces deux instances, l'Indonésie cherche à promouvoir le rôle des Nations Unies comme centre de la gouvernance économique mondiale afin de faire advenir une architecture économique mondiale plus équitable.

38. **M. Iziraren** (Maroc) reconnaît le rôle du Groupe des Vingt comme forum décisionnel concernant la mise de l'économie mondiale sur la voie de la reprise après la crise; en fait, l'initiative tendant à réformer les institutions financières internationales est venue d'un Sommet du Groupe. Il serait nécessaire de préciser leurs rôles respectifs et le rapport entre le Groupe, qui n'a pas d'agenda très précis, et les Nations Unies, organisation dotée d'un mandat et d'une compétence propres. M. Iziraren se félicite de l'attention prioritaire que porte au développement la présidence française du

Groupe et il s'interroge sur la manière dont le Groupe des Huit et le Groupe des Vingt pourraient coordonner leurs efforts afin d'aborder la question d'une manière cohérente.

39. **M. Wang Qun** (Chine) dit qu'alors que la crise financière a fait apparaître les faiblesses de l'actuelle gouvernance économique internationale et conduit la communauté internationale à prendre des mesures pour la réformer, le monde s'en retourne, avec l'atténuation de la crise, « à ses affaires habituelles ». Il devient plus difficile aux pays de coordonner leurs politiques macroéconomiques et l'urgence de la réforme faiblit même si de difficiles problèmes restent à résoudre dans la structure économique et financière internationale, les pays en développement demeurent marginalisés dans la prise des décisions économiques mondiales, la série de négociations de Doha demeure dans l'impasse et le risque de protectionnisme persiste.

40. Afin de renforcer la gouvernance économique internationale, les pays en développement doivent être autorisés à prendre part au processus comme partenaires à part entière et égaux et à protéger efficacement leurs droits et leurs intérêts légitimes. La délégation de M. Wang Qun espère que les institutions de Bretton Woods, l'OMC et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) tireront pleinement parti du dialogue actuel, qu'ils prêteront attention aux préoccupations et aux attentes des pays membres et qu'ils contribueront pleinement à réformer la structure de la gouvernance économique internationale et à créer un climat commercial équitable et favorable aux pays en développement.

41. Compte tenu de la résolution 65/143 de l'Assemblée générale, qui réaffirme la nécessité de réformer constamment les structures, M. Wang Qun demande aux représentants de la Banque mondiale et du FMI si les cadres supérieurs de ces institutions ont d'autres idées concrètes concernant la prochaine étape de la réforme de ces institutions.

42. **M. Shin Boo-nam** (République de Corée) dit que son Gouvernement appuie le rôle central des Nations Unies face aux défis mondiaux car il s'agit de la seule entité mondiale possédant légitimité et expertise concernant divers problèmes mondiaux, mais elle demande à être renforcée et réformée afin de pouvoir traiter ces questions d'une manière plus efficace. Il faudrait s'efforcer d'établir des relations constructives



avec le Groupe de Vingt et autres instances mondiales; assurant la présidence du Groupe en 2010, la République de Corée s'est employée sans relâche, à New York et ailleurs, à multiplier les actes d'ouverture avec les autres pays membres et à les inclure, dans la mesure du possible, dans l'ordre du jour du Groupe. À la suite du Sommet du Groupe tenu à Seoul en 2010, le Gouvernement sud-coréen a organisé à New York une séance d'information sur les résultats du Sommet à l'intention des États Membres des Nations Unies. Deux des pays les moins avancés et deux pays en développement ont été invités à participer au Sommet, ce qui a renforcé les liens du Groupe avec les Nations Unies. La République de Corée continuera à travailler activement à dynamiser les Nations Unies et à faire que les relations de l'Organisation avec le Groupe des Vingt soient mutuellement bénéfiques.

43. **M. Menon** (Représentant permanent de Singapour auprès des Nations Unies et Organisateur du Groupe de gouvernance mondiale) rejoint le Représentant du Népal pour dire qu'il faut que les pays non membres soient représentés dans les délibérations du Groupe des Vingt sur le développement ou d'autres questions d'un type spécial afin qu'il soit tenu compte de leurs points de vues. En ce qui concerne les propositions, formulées lors de la présente réunion, tendant à donner au Groupe une plus grande voix dans la gouvernance mondiale – même si l'objet que l'on vise ainsi est d'éviter certaines procédures encombrantes – M. Menon fait remarquer que, dans le passé, de telles propositions ont suscité des débats houleux et ont été mal reçues par d'autres pays. Il engage le Groupe à avancer avec prudence s'il souhaite se faire accepter par l'ensemble de la famille des Nations Unies.

44. **M. Tomasi** (Directeur de l'économie globale et des stratégies de développement, Ministère des affaires étrangères, France, et Coprésident du Groupe de travail du Groupe des Vingt sur le développement) dit que le débat sur la réforme et l'établissement d'un « conseil de sécurité économique » mondial, à l'intérieur ou à l'extérieur des Nations Unies, dure depuis 20 ans sans aucun résultat concret. Il rappelle que les Nations Unies ont vu le jour au lendemain d'une guerre et d'une crise mondiale dévastatrices; une réforme n'est ni possible ni souhaitable.

45. On ne voit pas très bien où on veut en venir en appelant le Groupe des Vingt « Conseil de sécurité économique ». Le Groupe tente de coordonner la

politique macroéconomique; on ne voit pas très bien si un tel conseil pourrait prendre des décisions immédiates et imposer, sur cette base, des sanctions. L'appellation soulève des questions de souveraineté nationale, d'interdépendance entre nations et de droit international. Comme les intérêts collectifs sont limités par ceux des individus, une gouvernance collective peut être possible, mais une réforme est difficile.

46. La crise économique est loin d'être finie et il faut s'efforcer d'en réduire ou d'en éliminer les causes. Le Président Sarkozy a tenté d'inclure des questions difficiles dans l'ordre du jour du Groupe et indiqué que, si on ne s'y attaque pas, c'est toute la communauté internationale qui s'en ressentira. Le Groupe a montré ce qu'il peut faire concernant les aspects les plus brutaux de la crise, mais il lui reste à montrer s'il est capable de faire advenir une réforme structurelle afin de réduire les déséquilibres structurels de l'économie mondiale; sinon, d'autres démarches s'imposeront.

47. Le Groupe ne prend pas de décisions; ses réunions s'achèvent par un communiqué, lequel n'a pas force juridique. Les Chefs d'État et de Gouvernement doivent honorer les engagements du Groupe et convaincre les gouvernements et les organismes internationaux de la nécessité de suivre ses recommandations.

48. Le Groupe travaille généralement par voie de consensus. Sa présidence peut proposer d'inscrire certaines questions à l'ordre du jour et il y a eu d'autres propositions tendant à y ajouter de nouvelles questions, comme à propos de la réforme du système monétaire international et de la réduction de l'excessive fluctuation des prix des denrées agricoles. Mais ces propositions ont été faites pour donner suite à des décisions, prises lors de précédents Sommets, sur des questions comme les juridictions qui ne coopèrent pas, l'évasion fiscale et l'établissement d'un cadre international de régulation concernant les normes bancaires (Bâle III). Le Groupe a décidé par consensus que, comme le Plan d'action de Seoul, qui comprend 9 piliers et 35 actions, est déjà très ambitieux, rien ne serait ajouté à son ordre du jour pendant l'année en cours.

49. Le Groupe des Vingt s'occupe de questions de développement tandis que le Groupe des Huit ne se voit plus comme coordonnateur des questions économiques, comme cela a été précédemment le cas,

mais plutôt comme un forum s'occupant de questions telles que « croissance verte et innovation. La paix et la sécurité sont du ressort du Groupe des Huit, mais non du Groupe des Vingt.

50. Sous la présidence canadienne du Groupe des Vingt, en 2010, a vu le jour le rapport 2010 de Muskoka sur la mise en jeu de la responsabilité, concernant l'application des engagements de développement. Les questions de sécurité alimentaire et de santé ont aussi été traitées dans le Groupe des Huit. Le Partenariat avec l'Afrique du Groupe des Huit comprend un dispositif de responsabilité mutuelle; son but est l'échange de données d'expérience en vue d'améliorer la coopération avec l'Afrique.

51. En ce qui concerne les pays les moins avancés, il y a beaucoup de choses que le Groupe des Vingt ne peut pas faire. La question est du ressort de la Quatrième Conférence des Nations sur les pays les moins avancés, qui doit se tenir à Istanbul du 9 au 13 mai 2011, où il sera question d'engagements de suivi. Le Quatrième forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide, qui doit se tenir à Busan du 29 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2011, et la Conférence d'Istanbul seront d'une importance capitale pour les débats relatifs aux questions de développement. On a émis l'idée qu'une réunion entre des représentants du Groupe des Huit et des représentants des pays les moins avancés devrait être tenue lors de la Conférence d'Istanbul. Comme faisant partie du dispositif préparatoire au Groupe des Vingt, la Guinée équatoriale et l'Éthiopie représenteraient l'Afrique et présenteraient le point de vue des pays les moins avancés.

52. **M. Dance** (Observateur du Comité d'ONG sur le financement du développement, accrédité auprès de Passionists International) dit qu'en dépit de fréquents appels à la cohérence et à l'intégration, la Banque mondiale, le FMI et le Groupe des Vingt opèrent dans des aires d'influence qui leur sont propres. Leurs compétences sont toujours indiscutables et nécessaires, mais ils ne peuvent plus opérer en toute autonomie et sans rendre des comptes au reste de la communauté internationale.

53. Il n'est pas un seul pays qui puisse à lui seul relever les défis mondiaux. Il faut des solutions à long terme et un cadre régulateur global. Pour des raisons d'universalité et de légitimité, les Nations Unies doivent être le forum pour la création de politiques

relatives au financement du développement, avec les droits de l'homme pour fondement et pour cadre. Il faut que le Bureau du financement du développement devienne une commission technique du Conseil économique et social et un groupe représentatif et indépendant d'experts pourrait devenir une précieuse source d'opinions alternatives dans l'élaboration des politiques.

54. Les systèmes fiscaux sont indispensables au développement; il faut que les États coopèrent à la lutte contre l'évasion fiscale. Il faudrait élever le Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale au niveau d'organisme intergouvernemental à parties prenantes multiples pour venir compléter l'œuvre de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

55. Malheureusement, les nombres jouent un rôle excessivement important dans les débats de représentativité, notamment en ce qui concerne les pays les moins avancés. Il est réconfortant qu'on demande davantage de réunions comme la présente; on ne peut plus traiter de questions d'économie, de réalité sociale et de nécessité écologique dans des forums distincts. C'est pourquoi M. Dance est pour la création d'un conseil économique mondial pour un développement durable.

56. **M. Saxena** (Observateur de Vedanta Capital, accrédité auprès de la Chambre de commerce internationale) dit que deux des principales sources de corruption sont l'octroi de licences et les marchés publics. S'il est légitime que les Nations Unies supervisent des élections pour s'assurer qu'elles se déroulent équitablement, il n'y a pas de raison de ne pas le faire aussi pour les licences et les marchés publics.

57. En Inde, le nombre de certains types de licences octroyées au cours des dix dernières années a décuplé. Si on avait utilisé pour cela un système d'enchères ouvertes, l'épargne ainsi réalisée aurait pu servir à compenser de manière appréciable une réduction des coûts de téléphonie et d'accès au numérique pour les gens ordinaires.

58. **M. Pintado** (Mexique) dit que le Groupe des vingt a été un utile forum de coordination et de discussion, surtout au lendemain de la crise économique. Il ne faut pas y voir un concurrent des Nations Unies mais considérer que ce sont deux

instances complémentaires, coopératives et mutuellement bénéfiques.

59. **M. McCarthy** (Observateur du Saint-Siège) dit que, dans une récente encyclique, *Caritas in Veritate* (Charité dans la vérité), le Pape Benoît XVI a dit clairement que la coopération internationale est fondée sur le fait que la race humaine est une seule famille qui doit viser à une solidarité mondiale. Les pays les plus pauvres et les populations les plus vulnérables ont besoin d'une aide pour protéger leurs intérêts quand la gouvernance nationale tombe en panne, pour leur donner voix et pour raviver des économies touchées par des crises économiques soudaines. Le dialogue entre le Conseil économique et social et les institutions de Bretton Woods devrait conduire à des propositions concrètes concernant le renforcement de la gouvernance mondiale.

60. **M. Guerber** (Suisse) dit que les Nations Unies, le FMI et la Banque mondiale devraient être au cœur de la gouvernance économique mondiale en raison de leur légitimité et de leurs compétences professionnelles. On a besoin d'un système fondé sur la complémentarité, sur le principe d'inclusion et sur la transparence et il faut des liens plus transparents entre ceux qui fixent les normes de politique économique, comme le Groupe des Vingt, et les organisations internationales chargées de les mettre en œuvre. L'apport des organisations internationales au Groupe ou à des organismes semblables devrait être approuvé par le conseil d'administration de ces organisations. Si les interfaces institutionnelles entre le Groupe et ces organisations internationales avaient besoin d'être revus, il faudrait le faire à titre prioritaire.

61. S'il peut proposer des points de vue nouveaux, le Conseil est bien placé pour jouer un rôle appréciable dans un système de gouvernance économique mondiale amélioré. La création d'un groupe d'experts sur les risques systémiques est une idée intéressante; l'idée n'a pas recueilli beaucoup de suffrages, mais le Conseil prendra une décision au début de la prochaine session de fond. Ce groupe d'experts pourrait apporter une contribution marquante, dans la mesure où ses membres auraient la qualité et le savoir nécessaires, où ils auraient accès à une information fiable et où ils entretiendraient des contacts réguliers avec l'OMC et autres instances compétentes.

62. **M<sup>me</sup> Jackson** (Royaume-Uni) dit que, si tout le monde était aussi franc que le Représentant permanent

de Singapour auprès des Nations Unies et Organisateur du Groupe de gouvernance mondiale, les discussions seraient bien plus productives. Des idées sur la manière d'atteindre cet objectif aux Nations Unies seraient bienvenues. Le Royaume-Uni se félicite de l'accroissement des liens entre les Nations Unies et le Groupe des Vingt et il apprécie les efforts du Groupe pour faire reculer la pauvreté. Depuis l'émergence du Groupe comme forum de haut niveau, le Royaume-Uni est l'un des plus fervents avocats d'une pleine participation du Secrétaire général à ses sommets, négociations et réunions de ministres des finances. Il est gratifiant de voir que, l'un après l'autre, les pays qui ont accueilli ces sommets ont fait de la coopération avec les Nations Unies avant et après ces sommets une priorité. Sont d'une valeur particulière ce que dit le Document du Sommet de Seoul concernant la volonté de mener à son terme la série de négociations de Doha sur le développement et le Consensus de Seoul sur le développement pour une croissance partagée. M<sup>me</sup> Jackson reconnaît toutefois qu'il reste beaucoup à faire dans le domaine du commerce. Il faut que l'ONU mobilise les compétences de ses institutions pour contribuer de manière efficace à l'œuvre du Groupe, notamment par le Groupe de travail spécial à composition non limitée pour donner suite aux questions dont il est fait état dans le document final de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son impact sur le développement.

63. L'émergence soudaine du Groupe des Vingt montre que les structures de gouvernance en place datent et sont incapables de réagir promptement à la crise. Une réforme ne serait certes ni confortable ni rapide, mais il faut l'engager.

64. **M. Glucksman** (États-Unis d'Amérique) dit que les remarques du Représentant permanent de Singapour auprès des Nations Unies et Organisateur du Groupe de gouvernance mondiale sont des plus précieuses. Il y a trop de documents, trop de résolutions, trop d'interventions aux Nations Unies et il est difficile de s'y retrouver quand tant de questions sont examinées; il faut mieux équilibrer inclusion et efficacité. M. Glucksman engage les représentants des institutions de Bretton Woods, de la société civile et du secteur des entreprises à donner leur point de vue concernant l'avantage comparatif et le surcroît de valeur que les Nations Unies peuvent apporter.

65. **M. Herman** (Observateur du Comité d'ONG sur le financement du développement, accrédité auprès de

Passionists International) dit qu'il y a eu en 2002 un grand élan politique en faveur du financement du développement, mais qu'à présent on met l'accent sur la tactique plus que sur la stratégie. Beaucoup d'organisations de la société civile pensent que la participation à des réunions comme l'actuelle ne vaut pas la dépense du fait que les décisions sont généralement prises portes closes par des membres de clubs fermés, voire pas du tout. On résout peu de problèmes et peu de personnes pensent que les réformes instituées par le Groupe des Vingt ont fait disparaître la vulnérabilité aux crises financières.

66. Il serait certes idéaliste de dire que les Nations Unies sont le lieu où le lion est couché près de l'agneau, mais l'Organisation peut structurer les débats et donner une chance aux idées des petits pays de se faire entendre et de susciter quelque élan politique. Les Nations Unies devraient être autre chose qu'un groupement de moulins à paroles; ce devrait être un endroit où se prennent les décisions; les chefs de délégation doivent convaincre leurs collègues qu'il est temps de prendre des risques.

67. **M<sup>me</sup> Samuels** (Observatrice de Global Clearing House for Development Finance, accréditée auprès du processus d'examen du financement du développement) dit que, ces dernières années, le pouvoir des Gouvernements dans le processus de financement du développement a faibli et que l'influence du secteur privé a augmenté, et pourtant on a attaché peu de poids à l'inclusion du secteur des entreprises. Le Consensus de Monterrey a consacré la reconnaissance du fait que les gouvernements ne peuvent pas le faire tout seuls.

68. Comme l'a dit le Représentant permanent de Singapour auprès des Nations Unies et Organisateur du Groupe de gouvernance mondiale, il faut que les Nations Unies acquièrent une capacité d'action plus souple et qu'elles évitent les guerres de prés carrés bureaucratiques. Il s'agit de mobiliser la société civile et le secteur privé afin de tendre davantage à l'obtention de résultats. Il faut un plus grand suivi structuré du financement du développement. L'expression « groupe d'experts » laisse un peu perplexe : il s'agit de savoir comment résoudre les problèmes. Les succès enregistrés en seraient une manière; un tel groupe, s'il voit le jour, devra être novateur et être pour les décideurs une source précieuse de données d'information concrètes. L'accent devra porter sur la mise en place de politiques

optimales pour la croissance économique et la prospérité mondiale.

69. **M<sup>me</sup> Navarro Barro** (Observatrice de Cuba) dit qu'il est malheureux que les discussions aient porté tellement sur le Groupe des Vingt plutôt que sur les questions plus larges qui sont au cœur de la gouvernance économique mondiale, comme la réforme des institutions financières internationales, du système commercial multilatéral et du système de réserves mondiales.

70. Tous les pays ont le droit de se réunir dans quelque forum qu'ils jugent approprié, mais les décisions relatives à des problèmes mondiaux ne doivent pas être prises par un groupe exclusif de pays. Toute carence des Nations Unies est liée, non au nombre de pays représentés, mais à leur volonté politique. Il est étrange de voir que certains pays à économie avancée sont heureux de débattre de certaines questions dans le Groupe des Vingt, mais qu'ils résistent à l'idée de le faire aux Nations Unies, empêchant ainsi les accords de se conclure ou d'être mis en œuvre.

71. **M<sup>me</sup> Navarro Barro** demande quelles réformes doivent être apportées au système commercial multilatéral de façon à le faire fonctionner plus efficacement et conformément aux priorités des pays en développement et comment les institutions financières internationales entendent mettre en œuvre les résolutions des Nations Unies relatives à leur réforme.

72. **M. Ovalles-Santos** (République bolivarienne du Venezuela) dit que la réforme du système financier international est un processus important dans lequel les Nations Unies ont un rôle central à jouer. Le Groupe de travail spécial à composition non limitée chargé du suivi des questions dont il est fait état dans le document final de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement est un forum approprié pour débattre des recommandations de politique nécessaires.

73. Les pays du Sud ont, eux aussi, demandé la création d'un groupe d'experts pour donner des avis au Conseil et à l'Assemblée générale sur les questions financières et ils ont, par l'intermédiaire de leurs Ministres des affaires étrangères, proposé de tenir en 2012 une conférence des Nations Unies pour évaluer l'impact de la crise financière et la suite à lui donner. Ce serait aussi une occasion appropriée pour débattre

de ces questions étant donné que ces pays ne sont pas représentés dans d'autres forums. M. Ovalles-Santos est favorable à la proposition tendant à établir une commission financière à l'intérieur du Conseil afin d'interagir avec le système financier international. Enfin, comme la Représentante de Cuba, Il se pose la question de savoir comment les résolutions et mandats pertinents de l'Assemblée générale et du Conseil pourraient être mis en œuvre en coordination avec les institutions de Bretton Woods.

74. **M. Meetarbhan** (Maurice), répondant à l'observation faite par le Directeur de l'économie globale et des stratégies de développement, Ministère des affaires étrangères et des affaires européennes, France, et Coprésident du Groupe de travail du Groupe des Vingt sur le développement, concernant les trois composantes d'une gouvernance mondiale, dit que, si l'on s'accorde généralement sur le cadre législatif mondial, on le fait moins concernant la fonction exécutive. On a souvent blâmé les défaillances ou les insuffisances de la régulation financière pour la crise financière et il en est résulté beaucoup de débats concernant la réforme de la régulation financière. Toutefois, toute proposition tendant à créer une fonction exécutive mondiale est si controversée qu'elle empêche de parvenir à un accord sur le cadre législatif. C'est pourquoi les États devraient être capables d'agir tant en leur propre nom que comme agents de la communauté internationale dans l'application de normes universelles convenues. Vu les inégalités de niveau de développement, M. Meetarbhan reconnaît que tous les États n'ont pas la possibilité de le faire quand il s'agit de gouvernance économique. Une coopération régionale efficace est donc le meilleur moyen de mettre en place le cadre normatif international convenu et c'est là un pilier clef de la coopération internationale.

75. **M. Elkaraksy** (Égypte) dit que, sur la question de gouvernance mondiale, son pays cherche à faire en sorte que l'Organisation des Nations Unies soit dotée des pouvoirs nécessaires pour remplir sa mission : renforcer la coopération internationale afin de résoudre les problèmes internationaux, y compris les problèmes de nature économique. Les questions de politique économique internationales entrent dans le mandat des institutions spécialisées créées par des accords intergouvernementaux, comme l'OMC et les institutions de Bretton Woods. Il est impératif que l'Organisation joue un rôle central dans la gouvernance

mondiale afin de donner cohérence au système multilatéral. L'argument selon lequel, pour être efficaces, les instances décisionnelles doivent comprendre un nombre relativement petit de dirigeants pour arriver à un consensus n'est pas acceptable : il faut l'engagement et la volonté politique des États Membres pour rendre l'action de l'Organisation plus efficace. Si, comme on l'a affirmé, le Groupe des Vingt n'est pas une instance décisionnelle, alors peut-être aurait-il fallu porter le Consensus de Seoul sur le développement pour une croissance partagée devant les Nations Unies aux fins de débat au lieu de le faire adopter directement par le Groupe.

76. **M. Schuldt** (Équateur) dit que la gouvernance économique mondiale a besoin de mécanismes de coordination sans exclusive, cohérents, transparents, efficaces et représentatifs plus forts. L'Équateur reconnaît que tous les pays ont le droit de se réunir dans des groupes et des mécanismes de coopération différents; il s'est d'ailleurs dépensé pour la création de mécanismes régionaux de coopération économique et financière et il y a participé pour tenter de parer aux effets de la crise. La direction du Groupe des Vingt a amélioré son dispositif de partage de l'information avec les Nations Unies et, s'il y a lieu de s'en féliciter, un tel partage unilatéral de l'information n'est pas à même de tenir compte des vues de ceux qui ne sont pas membres du Groupe. Il faudrait peut-être porter devant les Nations Unies, sous forme de « préaccords », ses importants accords, obtenus souvent à l'arraché, afin de faciliter la négociation sur les accords internationaux et les décisions à prendre à cet égard.

77. **M. Tomasi** (Directeur de l'économie globale et des stratégies de développement, Ministère des affaires étrangères et des affaires européennes, France, et Coprésident du Groupe de travail du Groupe des Vingt sur le développement) dit que la lutte contre la corruption est la vocation de l'un des deux groupes de travail du Groupe que préside la France. C'est là une question importante qu'il faut soutenir et tout ce qui pourra être fait pour y sensibiliser l'ensemble de la communauté internationale sera bienvenu.

78. Répondant à la question concernant la proposition tendant à établir un conseil économique mondial, M. Tomasi dit que de nombreux pays, dont la France, ont en place, auprès du Cabinet du Président, un conseil économique consultatif qui émet des opinions sur les questions macroéconomiques. Cela n'est sans doute pas tout à fait comparable à un conseil

économique mondial, mais certaines organisations internationales proposent leurs compétences et leur capacité d'analyse concernant les grandes questions macroéconomiques, de sorte qu'en un sens elles remplissent ce rôle.

79. M. Tomasi reconnaît, avec le représentant des États-Unis, qu'en matière de gouvernance l'enjeu, pour les Nations Unies, est de trouver un équilibre entre le souci de non exclusion et le souci d'efficacité, ce qui sera aussi le cas pour le Groupe des Vingt avec l'élargissement de son mandat.

80. Certaines organisations non-gouvernementales (ONG) ont mis en doute l'efficacité du Groupe, mais M. Tomasi note qu'il y a, semble-t-il, contradiction dans le fait qu'alors que certains l'accusent d'en faire de trop, d'autres pensent qu'il n'en fait pas assez. Le Groupe n'est certes pas parfait, mais il a réussi dans un certain nombre de domaines importants. L'aide publique au développement (APD) a joué un rôle anticyclique dans la crise et le Groupe a pu accélérer la réforme des outils dont disposent les institutions financières afin de pouvoir réagir rapidement, d'injecter des liquidités et d'éviter de graves problèmes de balance des paiements dans les pays en développement.

81. Il est vrai que le Groupe a commencé à se réunir au niveau des ministres des finances et qu'il est soudain passé à celui des Chefs d'État et de gouvernement. Mais, vu la grande instabilité de l'actuelle conjoncture mondiale, il est important d'avoir des instruments de gouvernance capables de réagir rapidement. Des problèmes comme les mouvements de capitaux ne sauraient attendre; il faut trouver un équilibre entre universalité et capacité d'action rapide.

82. En ce qui concerne la coopération régionale, dont le représentant de Maurice a fait état, il faut des articulations entre gouvernance mondiale, gouvernance régionale et gouvernance nationale pour tenter de résoudre les problèmes financiers et économiques; ainsi, la fragmentation de l'Afrique freine son développement économique.

83. Le Groupe ne prend pas de décisions de politique économique à la place des gouvernements qu'il représente; il coordonne les interventions pour leur compte et il essaie d'améliorer la cohérence des politiques macroéconomiques. Il fait aussi des propositions aux organisations internationales, mais il

ne peut pas se substituer au pouvoir décisionnel de ces institutions et certainement pas à celui des Nations Unies.

84. Il est une question dont on pourrait peut-être débattre à une date ultérieure, celle de savoir comment assurer la cohérence du système multilatéral. De plus en plus, le besoin se fait sentir d'une articulation entre les institutions spécialisées dans un souci de coordination. Il est indispensable qu'il y ait cohérence entre les normes qui sont applicables aux questions commerciales et celles qui le sont aux questions sociales, d'environnement et de développement, et la capacité de coordonner l'agenda et les activités des diverses organisations multilatérales fait défaut.

85. **M. Menon** (Représentant permanent de Singapour auprès des Nations Unies et Organisateur du Groupe de gouvernance mondiale) reconnaît, avec le Directeur de l'économie globale et des stratégies de développement, Ministère des affaires étrangères et des affaires européennes, France, et Coprésident du Groupe de travail du Groupe des Vingt sur le développement, qu'au plus fort de la crise financière il y a eu un vide auquel seul un groupe de pays développés ayant intérêt à faire que l'économie mondiale continue à fonctionner a pu répondre. Le Groupe des Vingt a remis l'économie mondiale sur les rails et tous les pays du monde devraient en être reconnaissants.

86. La volonté du Groupe de démultiplier son action s'est beaucoup affirmée ces dernières années et cet effort est apprécié. Sans doute dans un monde idéal tous les pays devraient-ils prendre part aux décisions, mais, dans le monde réel, les décisions se prennent en petits groupes. Même si la série de négociations de Doha n'a pas encore pris fin, les échanges internationaux n'en ont pas moins continué et même augmenté parce que le secteur des entreprises ne peut pas attendre le libre-échange et que des accords de commerce régionaux se concluent toujours.

87. Le Groupe est là pour répondre aux problèmes urgents. Les Nations Unies sont une bonne tribune, mais l'Organisation n'est pas sans connaître ses propres problèmes. Beaucoup de recommandations, pourtant apparemment simples, sur la revitalisation de l'Assemblée générale attendent encore leur application. On peut en attribuer la responsabilité à de nombreux facteurs, mais il semble que l'Organisation n'est pas disposée à appliquer ses propres décisions.

## Observations finales et clôture de la réunion spéciale de haut niveau

88. Le Président dit que, dans son allocution, le Secrétaire général a fait ressortir l'inégalité des progrès vers la réalisation des OMD, notamment en matière de création d'emplois, de production alimentaire, de développement des infrastructures et de « technologie verte ». Il a fait valoir que l'accélération des progrès vers la réalisation de ces Objectifs demande une coopération au développement avec meilleure coordination des politiques aux niveaux national, régional et mondial et un sentiment mutuel des responsabilités entre partenaires en développement. Il a aussi demandé un renforcement du rôle des Nations Unies dans la gouvernance économique mondiale et appelé à des gains de coordination, de responsabilisation et d'efficacité dans le système des Nations Unies.

89. Le Président du Conseil du commerce et du développement de la CNUCED a émis l'idée que le récent boom économique dans les pays les moins avancés était lié à une forme d'expansion mondiale qui ne pouvait pas durer; une plus grande ouverture et une plus forte intégration du commerce ont eu pour corollaire une plus grande dépendance à l'égard des produits de base et une concentration des exportations. La grande instabilité des prix alimentaires et l'augmentation des importations alimentaires dans les pays les moins avancés ont accru le risque d'une crise alimentaire dévastatrice. Le Vice-Président et Secrétaire général du Groupe de la Banque mondiale et le Secrétaire par intérim des Comités de développement ont parlé des défis particuliers auxquels sont confrontés les pays fragilisés et touchés par des conflits, défis qui ne peuvent pas trouver réponse dans des solutions à court terme ou partielles sans efforts pour assurer sécurité, justice et emploi. Le Secrétaire du Comité monétaire et financier international du FMI a indiqué dans leurs grandes lignes les évolutions récentes au Fonds, notamment augmentation des prêts de crise, développement de l'assistance technique, approches de la supervision du secteur financier plus axées sur la gestion du risque, augmentation de la place de la régulation macroprudentielle et mise en œuvre des réformes de gouvernance, y compris mise en place de réformes d'attribution des voix et des quotes-parts.

90. Le débat sur le Thème 1 a fait ressortir qu'une nouvelle architecture internationale pour le développement des pays les moins avancés,

comprenant, non seulement l'aide, mais aussi la finance, le commerce, les produits de base, le transfert de technologie et l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets devrait être envisagée. Le principal défi que représente pour ces pays la réalisation d'une croissance à long terme est d'accroître leurs capacités de production par des mécanismes adaptés à cette fin. Des flux d'APD durables sont essentiels pour les pays les moins développés. Il est certes important de mettre l'accent sur les résultats, mais il faut néanmoins des investissements de long terme qu'on ne peut pas évaluer par des indicateurs de court terme. Sources novatrices de financement et coopération Sud-Sud sont d'une importance capitale pour la stimulation du développement et cela doit servir de complément à l'APD. L'aide contre commerce doit être ciblée et accrue afin de renforcer la capacité d'offre des pays les moins avancés et leur infrastructure commerciale. Un prompt aboutissement de la série de négociations commerciales de Doha assurerait la croissance du commerce mondial, empêcherait le protectionnisme et ouvrirait de nouveaux marchés aux pays les moins avancés. Viabilité de la dette et endettement demeurent de difficiles défis pour ces pays. On a demandé une nouvelle prolongation de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés, un système transparent et participatif de résolution du problème de la dette et un moratoire sur le paiement de la dette pour permettre aux pays concernés d'atteindre les OMD. Il faut une coopération internationale en matière fiscale pour arrêter l'exode des capitaux. Les coûts de transaction des envois de fonds devraient être réduits afin de libérer leur potentiel de développement humain par un investissement dans la santé et l'éducation.

91. Le débat relatif au Thème 2 a appelé l'attention sur le fait que, vu la lenteur de la croissance de la demande mondiale, la croissance et l'expansion dans les pays à revenu intermédiaire devraient s'appuyer davantage sur la demande intérieure, soutenue par des politiques monétaires, financières, de revenu et d'emploi appropriées. On a parlé d'une politique industrielle dans des stratégies de développement à long terme. D'après la plupart des intervenants, la coopération Sud-Sud peut être un élément important d'une stratégie internationale de développement. Cette coopération ne devra pas se limiter au commerce mais inclure aussi des projets d'infrastructure et des projets industriels. Les participants ont souligné le fait qu'un gonflement soudain des entrées de capitaux peut être

une source d'instabilité et mis l'accent sur l'importance d'une gestion du compte de capital pouvant aller jusqu'à imposer le contrôle des capitaux. Beaucoup ont axé leur intervention sur le problème que représente l'accumulation de réserves, faisant voir que l'accumulation et la détention de réserves ne vont pas sans se payer d'une perte d'investissements productifs et de dépenses sociales.

92. Beaucoup de participants ont mis l'accent sur la nécessité de redoubler d'efforts pour mener à son terme la série de négociations commerciales de Doha, de supprimer les subventions agricoles dans les pays à économie développée, de renforcer encore plus l'aide contre commerce et d'éviter le « protectionnisme vert » tout en pratiquant une « économie verte ». Plusieurs intervenants ont souligné la nécessité de mettre en place un mécanisme de restructuration des dettes souveraines; on a suggéré la formation, dans un premier temps, d'un groupe de travail sur la question. Des intervenants ont aussi fait valoir l'importance d'une meilleure analyse de la viabilité de la dette en tenant compte des investissements à faire pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

93. Le débat sur le Thème 3 a porté sur l'inégalité des progrès vers la réalisation des OMD. Beaucoup de participants ont mis l'accent sur le fait que l'établissement d'un partenariat mondial pour le développement, qui tirerait parti des avantages comparatifs de toutes les parties prenantes, donne la meilleure assise à la réalisation de progrès pour tous ces objectifs. *Le Rapport 2011 sur le développement dans le monde* est un bon exemple de coopération constructive entre la Banque mondiale et les Nations Unies, mais il faut davantage de coopération sur le terrain, notamment en raison de l'extrême instabilité des prix alimentaires, du niveau élevé du chômage et du changement climatique.

94. Les pays à économie fragile bénéficieraient d'une plus grande coopération entre la famille des Nations Unies et les autres partenaires ainsi qu'entre les institutions de Bretton Woods et les banques multilatérales de développement. Il faut porter une plus grande attention à la réforme de la justice, à la sécurité et à l'emploi et travailler avec les institutions permanentes des pays en développement. Il faut souligner l'importance des questions de genre dans les pays fragiles et les autres; une plus grande coopération est possible avec, notamment, l'Entité des Nations

Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes). Il faut absolument empêcher la contagion régionale des conflits et essayer de remédier à une fragilité qui pourrait mener à un conflit tout en reconnaissant qu'il est important d'affirmer que la maîtrise des stratégies appartient aux pays eux-mêmes.

95. Le débat sur le Thème 4 a souligné le fait que le système des Nations Unies est idéalement placé pour faire avancer l'agenda international de développement et pour être le grand forum de gouvernance économique. Une vraie réforme s'impose pour en renforcer la transparence et l'efficacité et pour assurer le respect des engagements pris par l'Organisation. On a reconnu la contribution que le Groupe des Vingt apporte à la coordination de la réponse mondiale à la récente crise financière et économique mondiale, mais de vraies préoccupations se sont fait jour concernant le manque de représentation des pays en développement, en particulier des moins avancés d'entre eux. Il faut faire davantage pour donner suite aux mesures récentes de concertation constructive entre le Groupe et les Nations Unies au niveau du Secrétariat comme au niveau intergouvernemental et pour assurer la complémentarité de leurs rôles. Plusieurs intervenants ont dit que l'actuel système économique mondial est fragmenté, discordant et incohérent et alors que certains ont suggéré de renforcer le Conseil économique et social, d'autres ont demandé la création de nouveaux mécanismes dont les membres seraient nommés selon un principe de rotation et de représentation géographique. Tout en reconnaissant qu'il y a eu récemment des avancées de représentation au sein des institutions de Bretton Woods, beaucoup de délégations ont mis l'accent sur la nécessité de poursuivre les efforts pour mieux faire entendre la voix et renforcer la représentation des pays en développement.

96. Le Président prononce la clôture de la réunion spéciale de haut niveau avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

*La séance est levée à 18 heures.*